

Certificat de l'actuaire

Aux souscripteurs de Fondation Universitas du Canada

Nous avons effectué une vérification des trois éléments suivants :

1. Tables de dépôts au prospectus 2009-2010 :

Ces tables doivent être calculées de manière à ce que les montants investis par chaque souscripteur apportent sensiblement le même niveau de revenus de placements aux bourses de la cohorte du bénéficiaire.

Les tables doivent tenir compte de l'âge du bénéficiaire au moment de la souscription, de la durée de l'épargne et du mode de dépôts choisi par le souscripteur.

2. Répartition des revenus et des dépenses pour l'année 2008 :

La répartition des revenus et des dépenses de Fondation par cohorte et par régime doit être juste et équitable.

3. Calcul des bourses dont le versement est effectué entre le 1^{er} septembre 2009 et le 31 août 2010 :

Le niveau des bourses versées aux bénéficiaires doit être calculé de manière à ce que, à la date de leur versement, ces bourses représentent une part juste et un partage équitable des revenus nets accumulés dans le Fonds de bourses.

À notre avis, les méthodologies utilisées ainsi que les hypothèses formulées par Fondation Universitas du Canada à l'égard de ces trois points sont équitables, appropriées et bien documentées.

Notre vérification a été effectuée conformément à la norme générale de l'Institut Canadien des Actuaires (ICA) et aux principes actuariels généralement reconnus.



Luc Farmer, F.S.A., F.I.C.A

Montréal, le 16 octobre 2009